



# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

## Gymnastique artistique

### A. EPREUVES (14)

Épreuves masculines (8)	Épreuves féminines (6)
Concours par équipes Concours multiple individuel Exercices au sol Cheval-arçons Anneaux Saut Barres parallèles Barre fixe	Concours par équipes Concours multiple individuel Saut Barres asymétriques Poutre Exercices au sol

### B. QUOTA D'ATHLETES

#### 1. Quota total pour la gymnastique artistique :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation de la commission tripartite	Total
Hommes	96	1	1	98
Femmes	96	1	1	98
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>196</b>

#### 2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	5*	- Maximum 1 équipe de 5 gymnastes - Maximum 1 gymnaste individuel par CNO sans équipe, à l'exception des CNO ayant des médaillés individuels par engin
Femmes	5*	- Maximum 1 équipe de 5 gymnastes - Maximum 1 gymnaste individuelle par CNO sans équipe à l'exception des CNO ayant des médaillées individuelles par engin
<b>Total</b>	<b>10*</b>	

\* Les CNO ayant des médaillés individuels par engin ne faisant pas partie d'une équipe peuvent avoir plus de 5 gymnastes qualifiés.



## SYSTÈMES DE QUALIFICATION– JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

### 3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au gymnaste de manière nominative pour :

- les médaillés individuels par engin des Championnats du monde 2015
- les places pays hôte
- les places continentales
- les places sur invitation de la commission tripartite
- les gymnastes individuels à condition qu'ils soient qualifiés avec un (1) gymnaste parmi les CNO ayant des équipes placées 17 - 24 au classement par équipes du CI des Championnats du monde 2015. Le CNO pourra décider lequel de ses deux (2) meilleurs gymnastes placés obtiendra la place pour autant que les résultats du deuxième meilleur gymnaste placé soient supérieurs à celui du premier gymnaste de réserve.
- les gymnastes individuels de CNO autres que ceux placés 1-24 au classement par équipes du CI des Championnats du monde 2015.

ET

La place est attribuée au CNO pour :

- les concours par équipes
- les gymnastes individuels à condition qu'ils soient qualifiés avec un (1) gymnaste parmi les CNO placés 5-8 au classement par équipes du CI de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

## C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

### Critères relatifs à l'âge :

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio doivent être nés :

- le 31 décembre 1998 au plus tard pour les concours masculins.
- le 31 décembre 2000 au plus tard pour les concours féminins.

### Autres conditions requises par la FI :

Pour pouvoir être admis à participer aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio, tous les athlètes doivent :

- avoir atteint les normes techniques minimales fixées par la FIG. De plus amples informations quant aux normes techniques minimales sont fournies sur le site officiel FIG ([www.fig-gymnastics.com](http://www.fig-gymnastics.com))
- détenir une licence FIG en vigueur jusqu'au terme des concours de gymnastique artistique des Jeux Olympiques de 2016.

En outre, seuls les CNO ayant aligné une équipe aux Championnats du monde 2015 et/ou à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 pourront prétendre obtenir une place de quota par équipes.

Tous les gymnastes individuels ne faisant pas partie d'une équipe, y compris ceux recevant une place pays hôte et/ou une place sur invitation de la commission tripartite, doivent avoir pris part aux Championnats du monde 2015 et/ou à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.



## SYSTÈMES DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI<sup>E</sup> OLYMPIADE – RIO 2016

### D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Glossaire

- CI : concours de qualification
- CIII : finale du concours multiple individuel par engin

### PLACES DE QUALIFICATION

Les concours de qualification sont énumérés dans l'ordre hiérarchique de qualification.

#### HOMMES / FEMMES

##### Qualification par équipes

Nombre de places	Épreuve de qualification	Place attribuée à:
80 gymnastes 40 H / 40 F (16 équipes)	<b>Championnats du monde 2015</b>  <u>Droits de participation :</u> La participation aux Championnats du monde 2015 est limitée aux CNO placés 1 - 24 au classement par équipes du concours multiple (CI) des Championnats du monde 2014.  <u>Places de qualification :</u> Les CNO placés 1-8 au classement par équipes du CI obtiennent une place de quota par équipes (5 gymnastes).	
40 gymnastes 20 H / 20 F (8 équipes)	<b>Épreuve test des Jeux Olympiques de 2016</b> <u>Droits de participation :</u> La participation à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 est limitée aux : <ul style="list-style-type: none"><li>• CNO des équipes placées 1 à 8 au classement par équipes du CI des championnats du monde 2015, avec chacun deux (2) hommes et deux (2) femmes maximum, à moins qu'ils n'aient déjà une équipe qualifiée. Pour ces derniers, comme leur équipe est déjà qualifiée, les résultats de leurs gymnastes ne seront pas pris en considération.</li><li>• CNO des équipes placées 9 à 16 au classement par équipes du CI des championnats du monde 2015. Cela représente 48 hommes (8x6) et 48 femmes (8x6) au total.</li></ul> <u>Places de qualification :</u> Les CNO placés 1 à 4 au classement par équipes du CI obtiennent une place de quota par équipes (5 gymnastes).	CNO

##### Qualification individuelle



## SYSTÈMES DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈME OLYMPIADE – RIO 2016

Les gymnastes peuvent obtenir uniquement une (1) place pour leur CNO.

Nombre de places	Épreuves de qualification	Place attribuée à:
Maximum 30 gymnastes (18 H / 12 F)	<b><u>Championnats du monde 2015</u></b> <b>Droits de participation :</b> Participation illimitée.  <b>Places de qualification :</b> Les médaillés individuels par engin (or, argent et bronze) conformément au classement individuel du CIII se qualifient.  Ces places attribuées aux athlètes de manière nominative ne peuvent pas être attribuées aux athlètes dont le CNO a une équipe qualifiée à la suite des Championnats du monde 2015 ou de l'épreuve test des Jeux Olympiques 2016.  Toutes les places n'ayant pas été attribuées directement aux Championnats du monde 2015 viendront s'ajouter aux places attribuées à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016. <b><u>Épreuve test des Jeux Olympiques de 2016</u></b>	L'athlète
Minimum 42 gymnastes (18 H / 24 F)	<b>Droits de participation :</b> La participation à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 sera limitée à : <ul style="list-style-type: none"><li>• Champions du monde individuels homme et femme aux engins (médaillés d'or du CIII des championnats du monde de 2015) à moins que les CNO correspondants aient déjà une équipe qualifiée aux Jeux Olympiques. Pour ceux-ci, comme leurs gymnastes sont déjà qualifiés pour les Jeux de Rio JO, leurs résultats ne seront pas pris en considération pour la qualification.</li><li>• Pays hôte : un (1) homme et une (1) femme ne participant pas selon un autre critère (non nominatif). Si ces gymnastes sont déjà qualifiés pour les Jeux de 2016 à Rio, leurs résultats ne seront pas pris en considération pour la qualification.</li><li>• 40 hommes et 40 femmes comme suit :<ol style="list-style-type: none"><li>1) CNO des équipes placées 17 à 24 au classement par équipes du concours CI des Championnats du monde 2015 avec au maximum deux (2) hommes et deux (2) femmes (non nominatif).</li><li>2) CNO les mieux placés, après les CNO placés 1 à 24 au classement par équipes du concours CI des Championnats du monde 2015, selon le classement individuel au CI des championnats du monde 2015 (résultats du concours multiple individuel) avec un maximum d'un (1) homme et d'une (1) femme (non nominatif), jusqu'à ce que le total de 40 hommes et de femmes soit atteint.</li></ol></li></ul>	Athlète ou CNO en fonction du scénario
	<b>Places de qualification :</b> Les meilleurs gymnastes individuels classés (minimum 18 hommes et 24 femmes) se qualifient pour un total de 96 hommes et 96 femmes	Athlète



## SYSTÈMES DE QUALIFICATION– JEUX DE LA XXXI<sup>E</sup> OLYMPIADE – RIO 2016

	<p>conformément au classement individuel du CI (résultats du concours multiple), avec au maximum un (1) gymnaste par CNO et par sexe parmi les CNO non encore qualifiés sur d'autres critères (exception faite des CNO ayant des médaillés déjà qualifiés conformément au classement individuel du CIII des Championnats du monde 2015).</p> <p>Ces places individuelles ne peuvent pas être attribuées à des gymnastes dont le CNO a une équipe qualifiée à la suite des Championnats du monde 2015 ou de l'épreuve test des Jeux Olympiques 2016.</p> <p>La place est attribuée à l'athlète de manière nominative sauf dans le cas suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- si le gymnaste individuel se qualifie par un CNO placé 5 à 8 au classement par équipes du CI de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016, la place sera attribuée au CNO.</li></ul> <p>Si le gymnaste individuel est issu d'un CNO placé 17 à 24 au classement par équipes du CI des Championnats du monde 2015, le CNO pourra décider lequel de ses deux (2) meilleurs gymnastes classés obtiendra la place pour autant que les résultats du deuxième meilleur gymnaste placé soient supérieurs à ceux du premier gymnaste de réserve.</p> <p>Dans le cas où le quota de 96 hommes et 96 femmes n'est pas atteint à l'issue de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016, les places restantes seront attribuées aux CNO non encore qualifiés pour participer à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 conformément au classement individuel du CI des Championnats du monde 2015 (résultats du concours multiple) avec au maximum un (1) gymnaste par CNO et par sexe jusqu'à atteindre le quota de 96. Ces places seront attribuées aux athlètes de manière nominative.</p> <p><b><u>Représentation continentale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La représentation continentale minimale (y compris les places pays hôte et les places sur invitation de la commission tripartite) doivent être d'au moins deux (2) places pour l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Europe et d'une (1) place pour l'Océanie.</li><li>- Si la représentation continentale minimale n'est pas garantie ni après les Championnats du monde 2015 ni après l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016, les gymnastes les mieux placés du continent non représenté comme il se doit au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) des Championnats du monde 2015 obtiendront une place nominative. Le nombre de places attribuées à l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 sera réduit d'autant.</li></ul> <p>Les règles de départage des égalités stipulées dans le règlement technique de la FIG s'appliquent.</p>	
--	---	--



FONDÉE EN 1881

## SYSTÈMES DE QUALIFICATION– JEUX DE LA XXXI<sup>E</sup> OLYMPIADE – RIO 2016

### PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte a l'assurance de recevoir au maximum une (1) place pour un gymnaste et au maximum une (1) place pour une gymnaste non encore qualifiés sur la base d'autres critères.

Si la présence du pays hôte n'est garantie ni après les Championnats du monde 2015 ni après l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016, les gymnastes admissibles les mieux placés (hommes et femmes) du pays hôte au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) des Championnats du monde 2015 obtiendront une place nominative sur quota.

### PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places nominatives de la commission tripartite sont mises à la disposition d'un (1) gymnaste et d'une (1) gymnaste des CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio stipulés dans le paragraphe **C. Admission des athlètes**.

Le 15 octobre 2015, le Comité International Olympique invitera tous les CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. La date limite pour soumettre les demandes est fixée au 15 janvier 2016. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurant dans le document intitulé "*Jeux de la XXXI<sup>e</sup> Olympiade, Rio 2016 – Places sur invitation de la commission tripartite – Règles et procédure d'attribution*".

### E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

À l'issue de chaque concours de qualification, la FIG publiera les résultats sur son site Internet <http://www.fig-gymnastics.com>. Au terme de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016, la FIG indiquera aux CNO concernés le nombre de places qui leur sont attribuées. Après confirmation par la FIG, les CNO auront deux (2) semaines pour confirmer s'ils souhaitent utiliser ces places comme indiqué dans le paragraphe **G. Période de qualification**. Passé ce délai, les places inutilisées seront réattribuées conformément à la procédure détaillée dans le paragraphe **F. Réattribution des places inutilisées**.

### F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

#### PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

##### Place par équipe

Si un CNO qualifié décide de ne pas utiliser sa place par équipe pour quelque raison que ce soit, celle-ci sera réattribuée au CNO admissible qui suit au classement par équipes du CI de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

##### Place des médaillés individuels par engin

Si un CNO qualifié décide de ne pas utiliser sa place de champion par engin pour quelque raison que ce soit, celle-ci sera réattribuée à l'athlète du CNO admissible qui suit au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

##### Place continentale

Si un CNO qualifié décide de ne pas utiliser sa place continentale pour quelque raison que ce soit, celle-ci sera réattribuée à l'athlète du CNO admissible du même continent qui suit au classement individuel du CI





## SYSTÈMES DE QUALIFICATION– JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

(résultats du concours multiple) des Championnats du monde 2015. Si ceci n'est pas applicable, elle sera attribuée à l'athlète du prochain CNO admissible le mieux placé, indépendamment du continent, au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

### Place individuelle

Si un CNO qualifié décide de ne pas utiliser sa place individuelle pour quelque raison que ce soit, celle-ci sera réattribuée à l'athlète admissible qui suit au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

Dans le cas où un CNO placé aux rangs 17 à 24 au classement par équipes du CI des Championnats du monde 2015 décide de ne pas utiliser sa place individuelle pour quelque raison que ce soit, le deuxième gymnaste du même CNO obtiendra la place à condition que les résultats de ce deuxième gymnaste conformément au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 soient meilleurs que ceux obtenus par le premier gymnaste individuel qui n'a pas obtenu de place. Si ceci n'est pas applicable, la place sera attribuée à l'athlète du CNO admissible qui suit au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

### PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Si le pays hôte devait ne pas utiliser la place pays hôte, l'athlète du CNO admissible suivant au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016 obtiendra la place.

Dans le cas où le continent américain n'a plus de représentation minimum de deux (2) places sur quota, la place sera réattribuée à l'athlète du CNO du continent américain admissible suivant au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

### PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée à l'athlète du CNO admissible suivant au classement individuel du CI (résultats du concours multiple) de l'épreuve test des Jeux Olympiques de 2016.

## G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
Du 24 octobre au 2 novembre 2015	1 <sup>ère</sup> qualification olympique : 46 <sup>es</sup> Championnats du monde de gymnastique artistique (Glasgow, GBR)
Date à confirmer	2 <sup>e</sup> qualification olympique : épreuve test des Jeux Olympiques (Rio, BRA)
Date à confirmer	Date limite à laquelle la FIG informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées à partir de l'épreuve test des Jeux Olympiques
Date à confirmer	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FIG qu'ils utiliseront les places allouées à partir de l'épreuve test des Jeux Olympiques
15 janvier 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir déposé leur demande de places sur invitation de la commission tripartite
Fin de la période de qualification	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution de places sur invitation
Date à confirmer (avant le 18 juillet 2016)	Réattribution de toutes les places inutilisées par la FIG
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio